

Procédure de vote - Assemblées Générales de janvier 2024

Comme lors de chaque vote, nous utiliserons la plateforme Dexero. Cette dernière a fait ses preuves au niveau de son efficacité et de sa confidentialité depuis sa mise en place en 2020.

Chaque accès donne une possibilité de vote unique par sondage. Vous ne pourrez donc pas changer de vote une fois ce dernier enregistré. Cet identifiant demeure le même pour tous les sondages et tous les votes que nous faisons. Nous vous demandons de le conserver précieusement.

Bien sûr, les votes demeurent confidentiels. Les codes d'utilisateur sont associés à une section spécifique, ce qui nous permet d'avoir un résultat précis par section.

Si vous avez égaré votre code ou que vous n'avez toujours pas signé votre carte de membre, vous pouvez en faire la demande en écrivant directement à Annie Gauthier à agauthier@syndicatdechamplain.com Votre identifiant et votre mot de passe apparaît sur votre carte de membre électronique.

Nous vous rappelons que seuls les membres peuvent se prévaloir du droit de vote.

La période pour voter débutera après chaque assemblée générale et s'étendra sur une période d'environ 48 heures. Le lien pour voter vous sera envoyé par courriel et il sera également accessible sur notre site internet. Passé ce délai, il ne sera plus possible de voter. Tout le processus de la tenue d'assemblées générales et de leur période de vote respective se terminera le 29 janvier avec la section soutien du Suroît

Nomination de scrutatrices et de scrutateurs

Par souci de transparence, les personnes à la vice-présidence ont nommé des scrutatrices et des scrutateurs pour chaque section afin de suivre le cours du vote en temps réel. Ces personnes ont déjà reçu le lien pour accéder à la plateforme et elles pourront ainsi valider les résultats obtenus.

Scrutatrices et scrutateurs par section :

Section Marie-Victorin : Patrick Jasmin et Sylvain Barriault

Section des Patriotes (ens.) : Mylène Patino et Nancy Jolicoeur

Section Salaberry : Nathalie Cyr et Marie-Claude Villeneuve

Section des Patriotes soutien : Susie Rebts et Karyne Guillot

Section de la Vallée-du-Suroît -soutien : Jonathan Marceau et Marc Daigneault

Dévoilement des résultats

Pour avoir quorum, selon notre constitution et règlement, il faut que 10 % des membres se soient prononcés sur la plateforme de votation. Lors d'assemblées virtuelles, il n'est pas obligatoire d'assister à l'assemblée générale pour avoir droit de vote. Rappelons que toute la documentation est aussi accessible sur notre site sous l'onglet « Négo ».

Les résultats seront communiqués au fur et à mesure que les plateformes de vote fermeront par section et que les scrutateurs auront validé les résultats.

Ils seront affichés sur notre site Internet et publiés sur nos réseaux sociaux.

Évidemment, nous vous encourageons à faire circuler l'information afin que le vote ressemble le plus possible à la volonté de tous nos milieux.